



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)



Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

À qui s'adresser pour passer le relais ou avoir un appui ?

POUR TOUS

SAMU

En cas d'urgence

- › le 15
- ou
- › le 112 (*depuis un téléphone portable*)

3114

En cas de risque suicidaire

- › Numéro national de prévention du suicide, 24h/24, 7j/7 → 3114
- ou
- › Se connecter sur le site internet 3114.fr

Agri'écoute

POUR LES AGRICULTEURS

En cas de détresse

- › 09 69 39 29 19
 - › Service d'écoute 24h/24 et 7j/7
- ou
- › Se connecter sur la plateforme agriecoute.fr

MSA MPN

POUR LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Cellule de Prévention Mal-Être

- › cellulemaletremsa.blf@mpn.msa.fr



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

VEILLE - DÉTECTION - 1ER RECOURS

Agri'écoute

C'est quoi ?

Plateforme d'écoute 24h/24h dédiée au monde agricole avec des psychologues cliniciens formés aux problématiques de mal-être agricole.

Pour qui ?

Adhérents MSA, leurs proches (environnement personnel et professionnel).

- » Accessible par téléphone, 09 69 39 29 19
- » Par tchat sur agriecoute.fr
 - › identifiant : monespaceagriecoute, mdp : AGRIECOUTE
- » Anonymat garanti
- » Jusqu'à 5 rendez-vous
- » Mise en relation possible avec les CPP des MSA sous réserve de levée d'anonymat :
 - › l'adhérent est rappelé dans les 24 à 48 h qui suivent l'appel.

Comment ?

Sentinelles et acteurs de la détection

Volontaires

C'est quoi ?

- » Salariés MSA, élus MSA et collectivités locales, salariés d'OPA, vétérinaires... actifs ou retraités, au contact du monde agricole.

Formés à la détection du mal-être et du suicide

Pour qui ?

Pour tous les acteurs de l'agriculture et du monde rural.

Comment ?

- » Écoute et orientation vers les dispositifs du territoire :
 - › CPP MSA, REAGIR, associations telles que Solidarité Paysans..., et vers
 - › Agri'écoute et le 3114



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

ACCOMPAGNEMENT

Aide au répit

C'est quoi ?

Dispositif d'accompagnement via des actions individuelles et/ou collectives pour prévenir et accompagner les actifs agricoles qui font face à un risque d'épuisement professionnel engendrant un épuisement émotionnel, physique ou psychique.

Pour qui ?

Les exploitants, les salariés agricoles, les conjoints collaborateurs, les aidants familiaux...

Sur diagnostic de risque d'épuisement professionnel, par un travailleur social.

► Des actions individuelles :

- consultations psychologiques (en subsidiarité du dispositif de droit commun MonSoutien psy, jusqu'à 12 consultations prises en charge à 60 €),
- aide au remplacement (jusqu'à 98 heures),
- aide au renfort, (cf. zoom ci-dessous),
- séances d'activité physique ou de diététique.

► Des actions collectives :

- séjour de répit,
- groupes de parole ou de pairs...

Comment ?

Aide au renfort (en cas de crise sanitaire)

C'est quoi ?

Aide ponctuelle et limitée dans le temps pour soulager l'exploitant lorsqu'il est soumis à une surcharge exceptionnelle liée en particulier à l'impact d'une crise sanitaire, climatique..., avec un risque avéré d'épuisement professionnel, pour une intervention encore plus préventive.

Pour qui ?

Les exploitants en risque d'épuisement professionnel lié à l'impact d'une crise sanitaire.

Sur diagnostic d'un travailleur social

Comment ?

- Mobilisation du service de remplacement avec un salarié qui vient sur l'exploitation aux côtés de l'exploitant.



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

ACCOMPAGNEMENT

Aide au répit administratif

C'est quoi ?

Un soutien unique et ciblé, assuré par un assistant administratif avec qui la MSA a contractualisé, pour faciliter l'apurement des démarches administratives de l'exploitant et l'aider à reprendre la main sur sa gestion quotidienne.

Pour qui ?

Adhérents MSA et plus particulièrement les exploitants en risque d'épuisement professionnel lié à une surcharge administrative.

Sur diagnostic du travailleur social

- Accompagnement au domicile de l'exploitant, reposant sur une relation tripartite entre le bénéficiaire, le travailleur social et le prestataire :
 - Secrétariat
 - Aide au numérique
 - Obligations réglementaires
- 6 demi-journées maximum, pour un montant maximal de 1 500 €.

Comment ?

Aide à l'organisation du travail

C'est quoi ?

Un appui des services de Santé-sécurité au travail

- Conseils en organisation, diagnostics (ergonomie, psychologie du travail...), accompagnement de type coaching, aménagement matériel et/ou organisationnel, aides financières ad hoc...

Pour qui ?

Pour les éleveurs et leurs salariés.

Comment ?

Un conseiller en prévention des risques professionnels peut se déplacer sur l'exploitation pour réaliser un diagnostic et proposer des aides permettant d'améliorer les conditions de travail et de prendre en compte les tâches particulières liées à la crise sanitaire.



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement social

Un assistant de service social peut accompagner individuellement les adhérents MSA et leur famille pour :

- proposer un parcours d'accompagnement personnalisé adapté aux difficultés rencontrées ;
- organiser un suivi de l'évolution de la situation.

C'est quoi ?

Il permet une prise en charge globale et oriente les assurés vers les dispositifs les plus adaptés, y compris vers les partenaires (Chambre d'Agriculture, associations, services de l'État, etc.).

L'accompagnement social peut également ouvrir l'accès à des prestations spécifiques telles que le financement de séances de soutien psychologique, des aides à la subsistance, etc.

Pour qui ?

Adhérents MSA.

Comment ?

Cet accompagnement peut être réalisé en présentiel ou en distanciel. Chaque adhérent peut demander à être contacté par un assistant de service social en s'adressant à sa MSA locale.

Soutien psychologique (aide au répit)

C'est quoi ?

La MSA propose diverses solutions d'accès aux consultations psychologiques, en complément du dispositif Mon Soutien Psy, en lien avec des partenaires.

Pour qui ?

Pour tous les adhérents, notamment pour les familles touchées par des « accidents » de la vie.

Comment ?

L'accès à ces dispositifs locaux se fait sur orientation d'un assistant de service social.



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

ACCOMPAGNEMENT

Aides financières pour la gestion fiscale et sociale

Accompagnement des exploitants au paiement des cotisations par la mise en place d'échéanciers et/ou par l'application de directives spécifiques gouvernementales. Via les services recouvrement/contentieux.

La MSA peut aménager le paiement des cotisations et ainsi soutenir la trésorerie. Elle peut ainsi proposer :

- un échéancier de paiement permettant d'étaler les dettes de cotisations,
- des dispositifs permettant de moduler les paiements des cotisations provisionnelles due au titre de l'année en cours sur la base d'un revenu professionnel estimé
- une prise en charge des cotisations (PEC) au profit des cotisants dont l'activité est viable :
 - aide attribuée par le Conseil d'administration ou par une instance émanant du Conseil d'administration (Commission de recours amiable) dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 30 millions d'euros,
- des reports de paiement décidées à la suite de directives gouvernementales pour accompagner des crises majeures.

C'est quoi ?

Pour qui ?

Pour les exploitants ou les employeurs de main d'œuvre agricole.

Comment ?

L'accès à ces dispositifs se font par le biais de formulaires ou de service en ligne accessibles depuis l'espace personnel dédié sur msa.fr ou via la mise à disposition des formulaires par les services de la MSA.



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

ORGANISATION INTERNE MSA ET INTERLOCUTEURS

Cellules pluridisciplinaires de prévention du mal-être (CPP)

C'est quoi ?

Instance de concertation entre les différents services de la MSA pour proposer un plan d'accompagnement personnalisé aux assurés en situation de mal-être complexe. Pour une prise en charge 360° sur les volets santé, social, économique.

Pour qui ?

Adhérent MSA dont la situation de mal-être est complexe et avancée.

À la suite de signalements provenant de différentes sources : salarié ou élu MSA, AgriEcoute, partenaire...

Comment ?

- activation de la CPP par le premier service MSA en contact avec la personne en situation de mal-être pour une coordination entre les différents services :
 - un travailleur social, un médecin et/ou un infirmier en santé-sécurité au travail, un agent d'accueil, un agent du contentieux, un représentant du contrôle médical, un conseiller santé prévention et un chargé de communication.
 - Un psychologue, externe à la MSA, complète la cellule.
 - Le plan d'accompagnement sur-mesure peut aussi faire appel à l'expertise de partenaires externes.